ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

ACTIVITÉ STRATÉGIQUE Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales [Décision 6(XLVI)]

INTITULÉ	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES (APT) DES PAYS DU BASSIN DU CONGO, A TRAVERS LES PRATIQUES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET L'UTILISATION DES IMAGERIES SATELLITAIRES ET RADAR (PHASE 1)
NUMERO DE SÉRIE	PP-A/50-296
COMITÉ	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOUMIS PAR	OIBT
LANGUE D'ORIGINE	ANGLAIS

AGENCE D'EXECUTION	RESEAU DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE (RAPAC)
GOUVERNEMENTS CONCERNES	CAMEROUN, Rép. Dém. du CONGO, GABON, Rép. du CONGO
DURÉE	12 MOIS

DATE DE LANCEMENT	DÈS APPROBATION
APPROXIMATIVE	

BUDGET Sources	Source	Contribution en \$EU	Equivalent en monnaie locale
	OIBT	1 280 619	
	RAPAC	116 000	
	TOTAL	1 396 619	

Pays:

Angola, **Cameroun**, **Congo**, RCA, Tchad, **R.D. du Congo**, Guinée Equatoriale, **Gabon** & Rwanda.

Intitulé de l'Activité:

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES (APT) DES PAYS DU BASSIN DU CONGO, A TRAVERS LES PRATIQUES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET L'UTILISATION DES IMAGERIES SATELLITAIRES ET RADAR

Phase 1

Sommes requises:

(1) Contribution extérieure: 1 280 619 \$EU(2) Contribution homologue: 116 000 \$EU

Période de l'Activité:

Phase 1: juin 2014 – mai 2015

Organismes solliciteurs: OIBT et RAPAC/COMIFAC

(1) Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)
Directeur exécutif: Mr. Emmanuel ZE MEKA
International Organizations Center, 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai
Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon

Tel: 045-223-1110 & Fax: 045-223-1111
E-mail: itto@itto.int / oed@itto.int / rfm@itto.int
URL: www.itto.int

(2) Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) est l'institution chef de file chargée de la conservation biologique dans la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)

Secrétaire exécutif: Mr. Jean-Pierre AGNANGOYE B.P. 14533 Libreville (Gabon) Tel: (241) 0611-6062 & 0144-3322

E-mail: secretariat.executif@rapac.org

URL: www.rapac.org

Sommaire	Page
Liste des abréviations	4
Contexte et justification	5
2. Objectif de développement	5
3. Objectif spécifique	6
4. Produits attendus	6
5. Résultats attendus à l'achèvement de l'Activité	6
6. Zone visée	6
7. Plan des travaux	8
8. Stratégie de mise en œuvre (Phase 1)	9
9. Budgets	11
a) Budget de l'OIBT	11
b) Budget de l'agence d'exécution (en nature)	12
10. Modalités d'exécution	13
a) Agence d'exécution et partenaires	13
b) Comité directeur de l'Activité (CDA)	13
c) Mécanisme de participation des acteurs	13
d) Rapports, supervision, suivi et évaluation	13
11. Visibilité des contributions japonaises	14

LISTE DES ABRÉVIATIONS

\$EU Dollar des États-Unis AC Agence de collaboration

AGEOS Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales

AIBT Accord international sur les bois tropicaux

APT Aire protégée transfrontalière / Conservatoires naturelles

ASC Comité directeur de l'Activité

BAfD Banque africaine de développement CDB Convention sur la diversité biologique CdP Conférence des Parties (à la CDB)

CEEAC Communauté économique des États d'Afrique centrale

COMIFAC Commission des Forêts d'Afrique Centrale

FFBC Fond Forestier du Bassin du Congo

FTNS Fondation pour la Tri-Nationale de la Sangha

GIZ
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICCN
Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
INPE
INPE - Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais
IRD
Institut de recherche pour le développement

JICA Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération

internationale)

LAB Lutte anti-braconnage

MOFA Ministère des affaires étrangères OGA Organe de gestion de l'Activité

OIBT Organisation internationale des bois tropicaux

OSFAC Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale

OT Observation terrestre

PACEBCo Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo

Pm personne/mois

PNUD Programme des Nations Unies pour le

R/A Recherche Action

RAPAC Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

RCA République Centrafricaine

RDC République Démocratique du Congo

RIFFEAC Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique

Centrale

SAR Radar à synthèse d'ouverture

SWOT Points forts, points faibles, opportunités, menaces

TNS Tri-Nationale de la Sangha

TRAFIC Wildlife Trade monitoring network (Réseau de surveillance du trafic d'espèces

sauvages)

TRIDOM Tri-National Dja-Odzala-Minkebe

UE Union européenne

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

WCS Wildlife Conservation Society

1) Contexte et justification

La onzième Conférence des Parties (CdP 11) à la CDB tenue à Hyderabad, en Inde, du 8 au 19 octobre 2012, aux termes de sa décision XI/6/C/23, s'est félicitée de la bonne coopération entre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (ITTA-2006) engagée dans le cadre de l'« Initiative de collaboration CDB / OIBT pour la biodiversité des forêts tropicales » qui a fait l'objet d'un accord amené par le Protocole d'entente cosigné le 2 mars 2010 par le secrétariat de la CDB et celui de l'Organisation internationale des bois tropicaux. La CdP 11 a réitéré son invitation aux Parties à la CDB et à l'AIBT-2006, ainsi que certaines organisations et institutions concernées par cette question, à intensifier leur soutien à l'« Initiative de collaboration CDB / OIBT pour la biodiversité des forêts tropicales ». La présente proposition a été élaborée en tenant compte de la nécessité de renforcer la mise en œuvre du programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière dans les pays membres.

Depuis l'organisation très réussie de la dixième Conférence des Parties (COP 10) à la CDB à Nagoya (Japon) du 18 au 29 octobre 2010, le gouvernement du Japon a joué un rôle de premier plan dans la promotion de la conservation de la biodiversité dans le monde entier, grâce à la mise en œuvre de *l' « Initiative Satoyama »* animée d'une vision qui s'énonce comme *« vivre en harmonie avec la nature ».* C'est ainsi que le gouvernement du Japon a financé trois projets de l'OIBT, soit un projet dans chacune des trois régions productrices de bois tropicaux (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine), en tant que contribution à l'effort commun visant à enrayer la déperdition de biodiversité dans le cadre de la *Décennie 2011-2020 de conservation de la biodiversité*, tel que prôné par la 10^e Conférence des Parties.

Se référant au rapport de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), "Etat des forêts du Bassin du Congo en 2010", les aires protégées transfrontalières (APT) sont considérés comme la pierre angulaire de la biodiversité de la conservation dans les massifs des pays du Bassin du Congo, principalement des forêts naturelles qui abritent l'une des biodiversités les plus riches du monde. Bien que protégées par la loi, la majorité des APT créées dans les pays du Bassin du Congo sont confrontées aux pressions des activités humaines qui reposent sur la croyance « que la forêt est un espace vide», ce qui impose la nécessité de mobiliser les moyens nécessaires pour inverser la tendance à la déperdition de biodiversité. Ce «syndrome de la forêt vide» signifie que les APT existent en théorie, par l'effet des arrêtés que prennent les gouvernements qui les créent, ainsi que sur les cartes des pays du Bassin du Congo, mais que trop souvent elles ne disposent pas des ressources techniques et financières qui pourraient rendre pleinement fonctionnel leur rôle de conservatoire de la biodiversité.

Et c'est la raison pour laquelle la présente activité sous-régionale a été élaborée en collaboration avec les pays du bassin du Congo pour aider à opérationnaliser les APT dans le domaine de la conservation de la biodiversité par des pratiques de gestion durable des forêts et l'exploitation de l'imagerie satellite et radar. Cette activité sous-régionale fait partie de la mise en œuvre de l'« *Initiative de collaboration CDB-OIBT* » dans les pays du bassin du Congo, et en tant que tel, elle sera compatible avec les objectifs de la CDB et de l'OIBT et répond aux appels lancés par la CdP 11 pour renforcer les soutiens à cette initiative.

Depuis vingt-six ans qu'existe l'OIBT, celle-ci s'est mobilisée dans le développement de APT avec ses pays membres dans les zones tropicales. À ce jour, 18 projets ont été réalisés ou sont en cours d'exécution en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine au service de APT. Ces projets qui apportent un concours aux APT sont source d'enseignements et constituent des expériences précieuses qui ont été documentées et partagées à l'échelle internationale par la tenue d'une conférence internationale sur la conservation transfrontalière de la biodiversité à Quito, en Équateur, du 21 au 24 juillet 2010.

2) Objectif de développement

L'Objectif de développement est de contribuer à la gestion des menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières (APT) dans les pays du Bassin du Congo.

3) Objectif spécifique

L'Objectif spécifique est de renforcer la capacité et l'expertise dans l'exploitation des données d'imagerie satellitaire au service de la gestion des APT dans les pays du Bassin du Congo.

4) Produits attendus

Produit 1: Les institutions et les organismes nationaux et sous-régionaux intervenant dans la

gestion des APT dans les pays du Bassin du Congo ont augmenté leurs capacités à

exploiter les données OT.

Produit 2: La recherche active (R/A) sur l'exploitation de la télémétrie dans les actions de police

relatives des APT a produit des outils novateurs.

Produit 3: Achèvement des transferts de connaissance aux aménagistes des APT en matière

d'exploitation de l'imagerie satellitaire.

5) Résultats attendus à l'achèvement de l'Activité

À son achèvement, l'Activité aura opéré une sensibilisation auprès des décideurs et des hauts responsables des APT aux avantages d'une d'exploitation accrue de l'imagerie satellitaire. Cela permettra aux aménagistes des APT et aux décideurs d'exploiter pleinement les potentialités des données d'imagerie satellitaire, et de l'appliquer à plusieurs domaines, dont les suivants :

- L'amélioration des données stratégiques et opérationnelles destinées à la gestion et au suivi des APT :
- Appuyer la lutte contre les pratiques illégales, dont le braconnage et les coupes clandestines;
- Assurer le suivi spatial et temporel des modifications intervenant dans les habitats et les écosystèmes;
- Planification territoriale;
- · Zonage forestier;
- Appuyer la mise au point de dispositifs intégrés d'aide à la décision dans l'aménagement et la gestion des APT;
- Permettre une meilleure cartographie des écosystèmes et habitats, ainsi que celle des couloirs biologiques.

6) Zone visée

La présente activité a trait aux aires protégées transfrontalières (APT) situées en Afrique centrale, qui sont visées par des accords de coopérations prévoyant la création et la gestion de APT et dont sont cosignataires les Etats concernés dans chaque cas (voir tableau 1 et figure 1).

Tableau 1 : Aires protégées transfrontalières (APT) devant être touchées par la présente activité

	APT et pays concernés		
APT	Nom	Pays	Superficie (Ha)
Campo-Ma'an – Rio Campo	Campo-Ma'an	Cameroun	771 000
	Rio Campo	Guinée équatoriale	33 000
Conkouati-Douli – Mayumba- Gamba	Conkouati-Douli	République du Congo	505 000
	Mayumba-Gamba	Gabon	80 000
Lake Télé – Lake Tumba	Lac Télé	République du Congo	438 960
	Lac Tumba	RDC	908 000
Lefini – Batéké-Leconi	Lefini	République du Congo	630 000
	Batéké-Leconi	Gabon	204 854
Mayombé	Cacongo	Angola-Cabinda	32 000
	Dimonika	République du Congo	136 000
	Luki	RDC	33 000

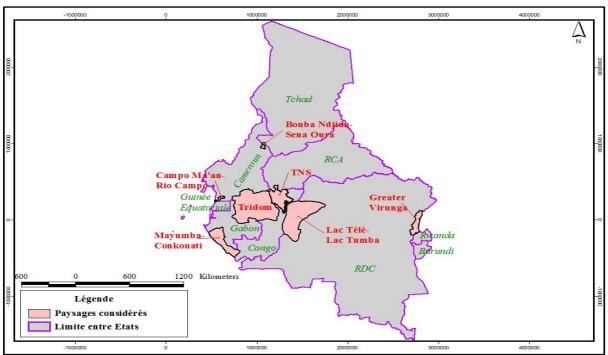
Monts de Cristal – Monte-Alen	Monte-Alen	Guinée équatoriale	200 000
	Monts de Cristal	Gabon	120 000
Sena-Oura – Bouba-Ndjidda	Bouba-Ndjidda	Cameroun	220 000
	Sena-Oura	Tchad	73 890
TNS (Tri-National de la Sangha)	Dzangha-Ndoki	RCA	125 100
	Lobéké	Cameroun	43 000
	Nouabale-Ndoki	République du Congo	419 000
TRIDOM (Tri-National Dja-Odzala-Minkebe-Mengame)	Dja	Cameroun	526 000
Willikebe-Merigarile)	Mengame	Cameroun	137 000
	Minkebe	Gabon	756 700
	Odzala-Koukoua	République du Congo	1 350 000
Virunga	Parc des Volcans	Rwanda	16 000
	Virunga	RDC	780 000
Total area (Ha)			8 538 504

Sources: Etats des Forêts 2010 / Les Forêts du Bassin du Congo, OFAC-COMIFAC / EU Programme, RAPAC-COMIFAC

La superficie des APT de pays non membres de l'OIBT est de 479 990 ha, soit environ 5,6 % de la superficie totale prise en compte dans ce tableau.

Phase 1 s'attachera aux APT relatives à la République Démocratique du Congo, pour les activités de terrain, cependant que les APT des autres pays feront l'objet d'un échange d'informations et de conclusions qui doivent découler de l'exécution de la Phase 1. Les activités de terrain dans les APT des autres pays sont prévues dans l'exécution de la Phase 2.

Figure 1: Cartographie des aires protégées transfrontalières en Afrique centrale (cfr. Ngoufo, 2012)



7) Plan des travaux (de Phase1)

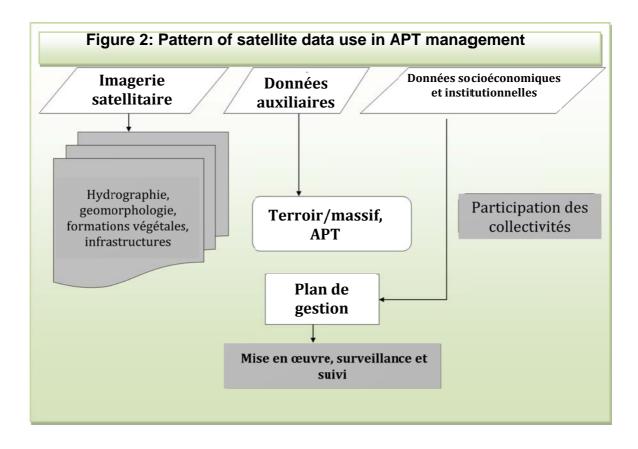
S'agissant des 12 mois de la Phase 1, qui doit être exécutée en République Démocratique du Congo, les actions programmées s'inscrivent dans le chronogramme ci-dessous :

Produits /actions	Partenaires	Année 1	, ` , <i>'</i> , '
	responsable	1 2	3 4
Produit 1: Les institutions et les organismes nationaux et sous-régionaux intervenant dans la gestion des APT dans les pays du Bassin du Congo ont augmenté leurs capacités à exploiter les données OT			
Action 1.1: Mise en œuvre et opérationnalisation de l'Organe de gestion de l'Activité (OGA) au Secrétariat du RAPAC	RAPAC / Directeur de l'OGA		
Action 1.2: Réunir un atelier régional de lancement de l'Activité en RDC afin d'assurer les bases théoriques de l'Activité et d'informer les partenaires de la démarche progressive (en phases successives) retenue par le bailleur de fonds pour l'exécution de l'Activité	RAPAC / ICCN		
Action 1.3: Dresser l'état des lieux de l'exploitation des données OT dans la gestion des APT et identifier les besoins des utilisateurs finals des techniques de télédétection	Expert en télédétection / ICCN		
Action 1.4: Spécification technique et acquisition d'équipement et de matériel requis pour l'application des techniques OT	OGA / Expert en télédétection / Initiatives sous- régionales		
Action 1.5: Organiser des formations à l'exploitation de l'imagerie satellitaire dans les décisions stratégiques appliquée à la gestion des écosystèmes forestiers	OGA / Initiatives sous-régionales		
Action 1.6: Créer des bases de données pour les données satellitaires devant être exploitées dans la gestion des APT dans les pays visés (commencer avec la R. D. du Congo en phase 1)	OGA / Expert en télédétection		
Produit 2: La recherche active (R/A) sur l'exploitation o police relatives des APT a produit des outils novateurs		s actions	de
Action 2.1: Élaborer et mettre en œuvre une recherche active qui réponde aux menaces et contraintes de la gestion des APT	OGA / Expert en télédétection		
Produit 3: Achèvement des transferts de connaissance aux aménagistes des APT en matière d'exploitation de l'imagerie satellitaire			
Action 3.1: Former des gérants et aménagistes à l'exploitation des images satellitaires et radar des APT pour la cartographie et le suivi des modifications de l'habitat	Expert en télédétection / Initiative sous- régionale		
Action 3.2: Édifier les capacités des APT où les Centres Verts ont été créés par le PACEBCo, pour assurer un appui idoine aux communautés locales	Expert en télédétection / PACEBCo		

8) Stratégie de mise en œuvre (de la Phase 1)

Les technologies de télédétection donnent un aperçu des phénomènes qui se déroulent au niveau du massif. L'acquisition répétée de données par satellite fournit une image de la dynamique en cours observable à l'échelle du massif. Par conséquent les technologies de télédétection apportent une réponse particulièrement pertinente aux problématiques de la gestion et de la surveillance des aires protégées. Mais pour tirer pleinement parti du potentiel de l'imagerie satellitaire, le problème des coûts des images doit être surmonté, ainsi que celui de l'expertise et des données, et il sera nécessaire de tirer pleinement parti de la gamme de capteurs et de satellites dont les caractéristiques varient en fonction des variations spectrales et des variations de résolution au sol. L'imagerie satellitaire optique présente un fort potentiel pour la cartographie des écosystèmes forestiers, en particulier à travers la large gamme de résolutions sélectionnables qu'elle fournit et aussi en raison du cumul historique relativement important (20 ans) des archives d'images. Systèmes SAR peuvent capter des images à haute résolution quel que soit l'éclairage et les conditions météorologiques et avec des délais de réobservation (intervalles de survol) plus courts. La synergie de l'imagerie optique et des technologies SAR (par exemple, RADARSAT 1 et 2, TerraSAR-X,ALOS-PALSAR) pour la cartographie et la surveillance mettront la foresterie dans la sous-région Afrique centrale en mesure d'exploiter des techniques de précision qui réduiront les coûts.

La mise en œuvre d'un système de surveillance spatiale et temporelle pour les APT est subordonnée à l'acquisition de série temporelle d'images satellitaires de résolutions différentes et de capteurs différents, afin d'obtenir une localisation précise des objets d'intérêt pour un coût moindre. Dans un premier temps, la recherche active évaluera les possibilités de séparation des différents habitats APT à partir de l'expérience acquise dans des APT pilotes et / ou celle des conservatoires naturels. La Figure 4 présente un itinéraire d'exploitation des données OT dans la planification de la gestion durable des APT. Les informations extraites de l'imagerie par satellite, ainsi que des données auxiliaires et données socio-économiques alimenteront l'élaboration de cartes thématiques et fourniront les outils nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion, tout en permettant la participation de la communauté.



Grâce aux résultats techniques dérivés de l'interprétation de l'imagerie satellitaire, le degré de déboisement et / ou de dégradation des forêts dans les APT sera déterminé et évalué en vue d'engager des interventions adaptées en soutien à des mesures idoines devant être planifiées avec les communautés locales (réfugiés, personnes déplacées et populations locales) dont les moyens d'existence dépendent des forêts des APT et qui peuvent être directement ou indirectement touchées par les activités de conservation. Par exemple, dans la APT de la Virunga, la déforestation et/ou la dégradation des forêts, ainsi que d'autres problèmes relatifs à la conservation de la biodiversité, ont été aggravés principalement par les conflits armés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui ont fait rage dans la partie Est de la République démocratique du Congo depuis le génocide du Rwanda en 1994, et qui ne se sont apaisés qu'en novembre 2013 avec le démantèlement du groupe rebelle M23.

9) Budgets (de la Phase 1)

a) Budget OIBT (en dollars EU)

N° de	Désignation	Budget total
postes et		(US \$)
rubriques	Personnel de l'activité	
10 11.1	Coordonnateur de l'activité	60,000
11.2		60 000 30 000
11.3	Expert en télédétection	
11.3	Responsable administratif et financier Autres effectifs	45 000
12.1	Secrétaire	10,000
12.1		18 000
12.2	Comptable	27 000
	Chauffeur	6 660
12.4	Agent de surface, ouvrier	4 500
12.5	Gardiens/agents de sécurité : 1 équipe de jour et 1 équipe de nuit	10 080
15	Stages et formations au traitement de l'imagerie satellitaire	124 000
19	Total partiel	325 240
20	Sous-traitance Sous-traitance	
21.1	Consultant international (télédétection – spécifications techniques)	6 000
21.2	Consultant international (télédétection – R/A)	18 000
29	Total partiel	24 000
30	Missions extérieures	
311	Per diem des réunions et séances de formations	25 500
312	Per diem des consultants de l'étude de référence relative à l'exploitation	9 000
	des données OT	
313	Per diem du Consultant en télédétection – R/A)	9 000
331	Frais de voyage des experts de l'OGA	5 000
332	Frais de voyage des Consultants	2 000
39	Total partiel	50 500
40	Immobilisation	
43	Véhicule	
431	1 véhicule léger (OGA)	30 000
44	Immobilisation	
441	2 ordinateurs de bureau (OGA et AC)	2 000
442	4 ordinateurs laptops (OGA et AC)	4 200
443	2 imprimantes (OGA et AC)	1 000
444	2 Photocopieurs (OGA et ÁC)	3 000
445	Équipement et logiciel pour bases de données (OGA et AC)	116 000
49	Total partiel	156 200
50	Consommables	100 200
51	Carburant, entretien du véhicule et pièces de rechange	14 000
531	Acquisition imagerie satellitaire (R/A)	300 000
54.1	Fournitures de bureau (OGA et AC)	12 000
55	Communication (OGA et AC)	12 000
59	Total partiel	338 000
601	Organisation de l'atelier de lancement	30 000
604	Divers accompagnements aux communautés locales	200 000
62	Réunion du Comité directeur de l'Activité	2 000
69	Total partiel	232 000
33	Total 10-69	1 125 940
80	Suivi et évaluation de l'activité	Phase 1
81	Suivi et examen (OIBT & COMIFAC)	20 000
85	Soutien aux programmes OIBT (12% Total 10-82)	
		134 679
89	Total partiel	154 679
100	GRAND TOTAL	1 280 619

b) Budget de l'agence d'exécution (en nature)

N° de	Désignation	Total
postes et rubriques		(US \$)
10	Personnel de l'activité	
10.1	Directeur exécutif du RAPAC	24 000
10.2	Directeur de la gestion des aires protégées	18 000
10.3	Responsable du suivi et de l'évaluation	18 000
10.4	Responsable administratif et financier	18 000
19	Total partiel	78 000
40	Immobilisation	
401	Bureau et entretien	14 000
402	Loyer	24 000
49	Total partiel	38 000
		116 000
100	TOTAL GÉNÉRAL	

10) Modalités d'exécution

a) Agence d'exécution et partenaires

Le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) est l'agence d'exécution de l'activité. Pour la gestion au quotidien, le Réseau créera un Organe de direction de l'activité (AMU) qui assurera la liaison avec l'institution bénéficiaire nationale dans chaque pays afin de permettre la mise en œuvre des activités prévues.

L'Agence d'exécution (Secrétariat du RAPC) signera un mémorandum d'entente avec l'*Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)* en tant qu'agence de collaboration, en vue de mettre en œuvre les activités retenues en République démocratique du Congo, et qui auront trait en autres aux aspects suivants :

- Zonage et affectation des terres ;
- Cartographie écologique des terroirs (cartographie des biotopes);
- Planification de la gestion des APT et de leur surveillance ;
- Reconstitution des modifications affectant les habitats et couloirs fauniques ;
- Exploration des innovations à l'appui de la lutte contre le braconnage dans les APT;
- Complémentarité et exploitation intégrée de l'imagerie satellitaire optique et de l'imagerie radar de précision;
- Identification des actions de terrain en vue de la réhabilitation et de la restauration des terres forestières dans les APT avec la participation des communautés locales (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays et populations riveraines).

Il sera nécessaire de solliciter la collaboration des initiatives sous-régionales les suivantes qui interviennent en République Démocratique du Congo :

- OSFAC (Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale) basé à Kinshasa (DRC) et bénéficiant principalement du concours de l'USAID ;
- PACEBCo (Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo) financé par la Banque Africaine de Développement;
- ERAIFT (Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts Tropicale, basée à Kinshasa (RDC) et bénéficiant principalement du concours de l'Union européenne. L'ERAIFT est membre du RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale).

b) Comité directeur de l'Activité (CDA)

L'ASC comptera des représentants de la COMIFAC, des bailleurs de fonds, de l'OIBT, du RAPAC (rapporteur), de l'agence de collaboration, des initiatives sous-régionales, des institutions chargées des APT, etc. L'ASC se réunira pour dispenser ses directives à l'agence d'exécution et à l'agence de collaboration en vue de se préparer à l'élargissement de l'Activité en Phase 2 durant laquelle les activités seront étendues à d'autres pays membres (Cameroun, Gabon et République du Congo)

c) Mécanisme de participation des acteurs

La participation des acteurs se fera par le biais de comités de contact institutionnels devant être créés dans chaque pays. Des réunions d'information inter-agences se tiendront pendant le déroulement de l'activité afin de maintenir informées les différentes institutions partenaires de l'avancement de l'Activité, grâce aux réseaux d'Internet.

d) Rapports, supervision, suivi et évaluation

L'Agence d'exécution et l'Agence de collaboration, grâce au dispositif OIBT de suivi en ligne des projets (OLMS), présente à l'OIBT au cours de la période de mise en œuvre de l'activité les rapports et les documents les suivants :

- Plan annuel des opérations au début de chaque année de l'Activité;
- À la fin de chaque mois, un résumé des faits saillants du mois avec les tableaux des états financiers et les flux de trésorerie non audités :
- À la fin de janvier et la fin de juillet, les rapports d'activité élaborés selon le modèle présenté dans le Manuel de l'OIBT de suivi, examen et évaluation des projets de OIBT, faisant notamment état des mesures destinées à pérenniser l'activité après la fin du concours financier des bailleurs de fonds;
- Tous les résultats, les produits et autres moyens de vérification documentés conformément à la grille du cadre logique dès qu'ils sont finalisés ou conformes au calendrier d'activité ;
- Le rapport d'achèvement au plus tard trois mois après la fin de l'exécution de l'activité.

En ce qui concerne le contrôle financier externe, l'agence d'exécution doit remettre à l'OIBT un rapport annuel de vérification financière dans les trois mois suivant la fin de l'année considérée. Les états financiers vérifiés définitifs doivent être présentés dans les quatre mois suivant la fin de l'activité. Les comptes de l'activité doivent être vérifiés par les vérificateurs externes dûment reconnus, choisis par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT.

L'agence d'exécution et l'agence de collaboration doivent également remettre à l'OIBT des rapports techniques et des rapports d'études produits par les consultants. L'Activité fera l'objet d'une inspection régulière par l'OIBT, la COMIFAC et l'agence d'exécution au moins une fois par an. Au cours de ces visites d'inspection, le responsable de l'Activité fera état de l'avancement des travaux et montrera comment son cadre logique est respecté et comment les décisions du Comité directeur de l'Activité sont suivies d'effet.

Le Bureau régional de l'OIBT pour l'Afrique (ROAF), basé à Libreville (Gabon), sera en première ligne pour la surveillance étroite de l'Activité avec l'agence d'exécution (RAPAC), qui a également son siège à Libreville (Gabon) ; au travers de visites régulières d'inspection le ROAF sera impliqué dans le suivi des aspects techniques et financiers de l'activité, avec les secrétariats de la COMIFAC et du FPBC dans lesquels la JICA compte des représentants.

11) Visibilité des contributions japonaises

Le logo de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le drapeau national du Japon devront figurer sur toutes les publications, dans les communiqués de presse, les présentations PowerPoint et des affiches de manifestations publiques, sur les équipements et matériaux, sur les éléments d'infrastructure de l'Activité, ainsi que sur le site web du RAPAC. Les représentants de la JICA, qui travaillent comme experts techniques au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, seront invités à prendre part aux événements les plus marquants de l'exécution de l'Activité (ateliers, missions de contrôle sur le terrain, Comité Directeur de l'Activité, etc.).